



Le bulletin est destiné à maintenir le lien entre nos adhérents et nos soutiens en complément de notre lettre d'information bimensuelle, principale publication de notre association.

Pour partager « un Autre Regard sur Lege Cap Ferret », consultez la page du CODEPPI sur FACEBOOK le BLOG sur « OVERBLOG CODEPPI » et le SITE <https://www.codeppi.com>

L'ŒUF ET LA POULE

Rappel : La crise sanitaire de l'ostréiculture sur le Bassin d'Arcachon est sans conteste le résultat d'une défaillance grave du système d'assainissement, lequel selon les uns est la conséquence de pluies diluviennes exceptionnelles pour d'autres de l'impéritie de l'Etat et des élus qui assurent la gouvernance de ce service public.

Actualité : De fait nous avons été confrontés à une situation de mise en danger de la vie humaine et ceux qui en ont été victimes souhaitent qu'on apporte une réponse appropriée pour l'avenir. Si les causes sont multiples comme les effets, l'enquête judiciaire en cours déclenchée par le parquet à la suite des plaintes du monde associatif apportera une lecture documentée et objective.

Contre-point : Nous dénonçons avec le monde associatif le modèle de développement humain et urbain conduit par nos élus et illustré par le SCOT* et les PLU*s. Le CODEPPI écrivait dès 2022, sur la base des documents préparatoires, et dans sa réponse à l'enquête publique du SCOT* en 2023 :

Questionnement numéro 3. Sur le réseau unique pour eaux usées, eaux noires et eaux de ruissellement en milieu urbain, la capacité technique et financière à augmenter les stations de relevage aux points névralgiques ne rassure pas sur les incidents des dix dernières années tendant à illustrer la vétusté et le renouvellement nécessaire de certaines sections, les incidents de saturation auxquels sont sensibles les communes les plus distantes comme LCF.

Est-ce que le réseau actuel dans sa conception permet de développer un maillage sécuritaire ? Nous n'avons pas de démonstration mais des déclarations d'intention

Prémonitoire ? Malheureusement, OUI.

*(P.L.U. Plan Local d'Urbanisme - SCOT Schéma de Cohérence Territoriale)

VIGILANCE P.L.U.* de LCF

Nous ouvrons et suivrons cette rubrique tout au long du processus d'élaboration du PLU.*

Rappel : Pour les administrés que nous sommes, le PLU* de notre commune est un contrat tacite avec l'autorité en charge de son application. Il nous donne des réponses claires sur notre patrimoine foncier et immobilier, la qualité de vie que nous en tirons, sa valeur économique. Il répond aux politiques publiques, dans le respect des lois et règlements. Nous pouvons le contester, demander qu'une requête légitime soit entendue et actée. Bref, l'élaboration du PLU* est un acte public qui nous concerne tous.

Actualité : Fin aout 2023 nous avons déposé par mail un document de 26 pages sur nos attentes et recommandations. Le 11 septembre 2023, nous sollicitons l'attention du maire sur notre volonté d'échanger sur quelques points relatifs au futur projet de PLU*. De tout cela nous n'avons obtenu aucun retour.

Ce 25 janvier 2024, l'ordre du jour du conseil municipal était consacré à la validation du PADD* (Projet d'Aménagement et de Développement Durable, partie du PLU). Toujours aucune concertation.

Nous rappelons que lors d'un autre conseil municipal, le 25 septembre 2019 les objectifs de la concertation conforme aux articles L. 103-2 et 132-13 du code de l'urbanisme, étaient inscrits dans la délibération de mise en révision du PLU*.

Epilogue : Après un refus de notre municipalité d'avoir recours au sursis à statuer pour tout projet de construction sur des zones ou des débordements d'eaux usées ont eu lieu en octobre et novembre 2023, nous demandons la communication des documents publics cités lors du conseil municipal du 25 janvier 2024 et relatifs au projet de révision du PLU*.

Et vous qu'en pensez-vous ?

Répondez-nous sur contact.codeppi@gmail.com